

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

N° 2023/36

**Objet : Avis renouvellement
et extension carrière de
roches massives.**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre 2023,

Le conseil municipal de la commune d'ANNOISIN-CHATELANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nora CHEBBI, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2023

Présents : Pierre-Marie Pral, Odile Pennestri, Gilles Ronzière, Éric Truchet, Jonathan Badet, Marcel Gauthier, Sylvie Mignard, Éléonore Verdet,

Excusés : Éric Bonte, Nathalie Dujardin, Didier Poncet

Secrétaire de séance : Pierre-Marie Pral

Mardi 12 décembre à 20h00, le Conseil Municipal d'Annoisin-Chatelans a pris connaissance des éléments du projet d'extension et de renouvellement du plan de gestion de ladite carrière de roches massives au lieudit « MONSIEUR » sur la commune de Saint-Baudille-de-la-Tour, exploitée par l'entreprise «Gonin TP carrières» .

Une enquête publique concernant l'exploitation de la carrière a été ouverte du 6 novembre 2023 au 7 décembre 2023 et a été portée à connaissances des habitants des communes des Balcons du Dauphiné et des personnes publiques associées.

Il appartient au conseil municipal d'Annoisin-Chatelans de formuler au avis sur le projet.

Considérant le projet de remodeler le site pour le réaménagement de la carrière

Considérant la création d'un merlon pour compenser la destruction d'un flan du Val d'Amby

Considérant qu'il n'existe pas de préconisation sur l'accès/sortie de la carrière qui se situe à proximité d'une voie communale partagée avec St Baudille (route du moulin)

Considérant la provenance de matériaux de divers chantiers sans réserve de contrôle

Considérant certaines destination des matériaux extraits

Considérant l'absence de mesures (décibels) sur les deux habitations et l'exploitation d'Annoisin-Chatelans

Considérant le défaut d'éléments dans l'enquête publique répondant au CNPN

Vu la problématique de la ressource en eau sur laquelle la commune est engagée

Vu l'impact visuel sur l'environnement et le paysage enjeu patrimoniale

Vu la problématique de sécurité routière

Vu l'empreinte carbone logique dans l'export de la pierre à l'international

Vu la politique de lutte contre les plantes envahissantes pour laquelle la collectivité est engagée

Vu l'avis de Lo Parvi qui porte une expertise et des connaissances environnementales qui accompagnent la collectivité

Vu l'impact sur une activité agricole de la ferme du Val d'Amby qui se trouve dans un périmètre très proche et le plus proche sur la commune d'Annoisin-Chatelans ainsi que son accueil pédagogique

Vu l'impact sur la qualité de vie de ces mêmes habitants de ce même périmètres (deux habitations).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité :

un avis défavorable au renouvellement et à l'extension de la carrière de roches massives sur la commune de Saint Baudille de La Tour

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture le 18/12/2023

Et affichage le 15/12/2023

Fait à Annoisin-Chatelans, le 14/12/2023

Extrait certifié conforme

Le Maire, Nora CHEBBI

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "ANNOISIN-CHATELANS" at the top, a central emblem, and "(Isère)" at the bottom, flanked by two stars.